



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
8 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **8 avril 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy
Jean-Benoit Létourneau, maire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Paul Grondin. Madame Marie-France Faucher, directrice générale adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024
 - 3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS INTÉRIEUR CEGEP THETFORD
 - 4.2 - DEMANDE DE DON POUR LES FINISSANTS DE 6E ANNÉE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - REMPLACEMENT DE MADAME SAMANTHA ROY
 - 5.1.1 - REMPLACEMENT DE MADAME SAMANTHA ROY (LE SPOT)
- 6 - GESTION FINANCIÈRE

2024-
04-8896



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

- 6.1 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL
- 6.2 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2024
- 6.3 - DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES MOIS DE MARS 2023
- 7 - COÛT POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ SERVICE BIBLIOTHÈQUE
- 8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 8.1 - REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC
 - 8.2 - PROJET SARL
- 9 - RÉGLEMENTATION
 - 9.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-260, CONSOLIDATION DÉFICIT 2022 DE 2 434 943\$
 - 9.2 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT # 2024-261
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 - ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR UNE SURFACEUSE NEUVE
 - 10.2 - CONTRAT DE SERVICE CIMCO 2024-2025
- 11 - TRAVAUX PUBLICS
 - 11.1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
 - 11.2 - RÉPARATION D'UN DES TROIS SUPRESSEURS
 - 11.3 - OFFRE D'HYDRO-EXPERTS
- 12 - URBANISME
 - 12.1 - MODIFICATION RÈGLEMENT LOTISSEMENT ET RÈGLEMENT ZONAGE
- 13 - INCENDIE
 - 13.1 - CONTRAT DE PRÊT DU CENTRE DE FORMATION (MODULES)
 - 13.2 - ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER
- 14 - PROJET SPOT
 - 14.1 - TRANSFERT AU CENTRE D'ENTRAIDE LE SPOT
- 15 - VARIA
 - 15.1 - FORMATION EN DÉTECTION FUITES D'EAU
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - PROCHAINE SÉANCE
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

ADOPTÉE

3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2024

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

1. Souper des municipalités aura lieu à la municipalité de Ste-Praxède
2. La municipalité d'East Broughton est intéressée à offrir un stationnement alternatif d'une nuitée, pour les caravaniers de passage dans la région, au parc du Broughtonnais et il est bien entendu qu'aucun service (aqueduc et égouts) ne sera fourni. La directrice va faire parvenir cette information à qui de droit.

**4.1 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS
INTÉRIEUR CEGEP THETFORD**

Étant donné que la municipalité d'East Broughton ne possède pas les infrastructures pour les futurs sports qui seront offerts dans ce complexe;

Étant donné que la municipalité d'East Broughton est disposée à contribuer pour un montant de 104 219,76 \$

Étant donné que la MRC des Appalaches qui parraine ce projet va demander ce montant seulement en 2025.

En conséquence, il est proposé par DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité que la municipalité d'East Broughton va prévoir ce montant dans le budget 2025 afin de le payer en un seul paiement et non en emprunt auprès de la MRC.

ADOPTÉ

4.2 - DEMANDE DE DON POUR LES FINISSANTS DE 6E ANNÉE

Suite à la demande de contribution financière, du comité des finissants de 6e année pour l'année 2024 de l'école PAUL VI, il est proposé par RENALD

2024-
04-8897

2024-
04-8898

2024-
04-8899

2024-
04-8900



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 150 \$.

ADOPTÉ

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers nous donnent un compte rendu des rencontres auxquelles ils ont participé.

JEAN-PAUL GRONDIN nous parle de: les nouveaux horaires du transport Adapté sera en fonction à compter de septembre 2025 sur le territoire de la MRC. À la Régie Intercommunale du parc industriel Beauce-Amiante, il y a eu la présentation états financiers. J'ai assisté à la rencontre avec la députée Isabelle Lecours par Team.

DARRELL PARÉ nous parle de l'inscription aux camps d'été qui aura lieu demain soir à la salle de l'hôtel de ville.

JULIE LEBLOND nous lit le rapport incendie pour le mois de mars ainsi que celui des premiers répondants.

ANDRÉ ROY nous parle de la régie intercommunale de la région Thetford, présentation des états financiers ainsi que la rencontre avec la députée Lecours.

RÉNALD DROUIN nous parle qu'il y a un point à l'ordre du jour concernant la bibliothèque.

2024-
04-8901

5.1 - REMPLACEMENT DE MADAME SAMANTHA ROY

Veuillez prendre note que Madame Samantha Jalbert Paré a reçu l'approbation du gouvernement afin de modifier son nom en Madame Samantha Roy.

Étant donné que Madame Samantha Roy est en congé de maladie;

Étant donné que celle-ci était déléguée sur le comité consultatif urbanisme;

Étant donné que deux conseillers doivent représenter le conseil sur ce comité.

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité que le conseiller DARRELL PARÉ soit nommé délégué sur le CCU en remplacement de Madame Samantha Roy.

ADOPTÉ

2024-
04-8902

5.1.1 - REMPLACEMENT DE MADAME SAMANTHA ROY (LE SPOT)

Étant donné que Madame Samantha Roy est en congé de maladie;

Étant donné que celle-ci était déléguée sur le comité du Spot;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité que la conseillère JULIE LEBLOND soit nommée déléguée sur le comité du SPOT en remplacement de Madame Samantha Roy.

ADOPTÉ



2024-
04-8903

de résolution
ou annotation

2024-
04-8904

2024-
04-8905

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL

Attendu que la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante nous a déposé ses états financiers 2023;

Attendu que leur année 2023 a généré un déficit de 6 033 \$;

Attendu que ce déficit sera comblé par leur surplus accumulé.

En conséquence, il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte les états financiers 2023, de la régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante.

ADOPTÉ

6.2 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2024

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mars 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 269 514,26 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de mars 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 111 567,78 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de mars 2024.

ADOPTÉE

6.3 - DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES MOIS DE MARS 2023

La directrice générale adjointe dépose l'état des revenus et dépenses de janvier à mars 2024.

7 - COÛT POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ SERVICE BIBLIOTHÈQUE

Étant donné que la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus ne veut pas contribuer aux frais annuels de la Bibliothèque;

Étant donné que des non-résidents profitent des services de notre Bibliothèque;

En conséquence, il est proposé RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité que des frais annuels de 100\$ seront chargés à chaque non-résident.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation **2024-04-8906**

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 - REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Objet : Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU QUE l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de East Broughton une recommandation favorable à ce regroupement;

Proposé par : le conseiller DARRELL PARÉ
Appuyé par : la conseillère JULIE LEBLOND

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE



2024-
04-8907

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8.2 - PROJET SARL

Considérant que l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 à 77 077,00\$;

Considérant que la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un cout annuel total de 7 707,00 \$;

Considérant qu'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,18 \$ par habitant;

En conséquence, il est proposé par JULIE LEBLOND et appuyé par DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité d'East-Broughton confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;

Que la municipalité d'East-Broughton confirme également sa participation financière pour l'année 2023-2024 à raison de 0,18 \$ par habitant, soit un total de 402.28\$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

ADOPTÉE

9 - RÉGLEMENTATION

9.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-260, CONSOLIDATION DÉFICIT 2022 DE 2 434 943\$

Attendu que le conseil de la municipalité d'East Broughton doit consolider son déficit accumulé au 31 décembre 2022;

Attendu qu'il y a lieu d'emprunter un montant de 2 434 943 \$ sur une période de 20 ans;

Attendu que la municipalité par le règlement #2024-260, décrète une dépense de 2 434 943 \$ et un emprunt de 2 434 943 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 19 mars 2024;

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 19 mars 2024.

En conséquence, il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2024-260 soit et est adopté.

Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement. Le document en annexe fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2024-
04-8908



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-260

DÉCRÉTANT UN DÉPENSE DE 2 434 943 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 434 943 \$ AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport financier 2022, la municipalité d'East Broughton, par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, Madame Audit nous révèle un déficit d'opération de l'ordre de 2 434 943 \$;

ATTENDU QU'après vérification et preuve à l'appui, la directrice générale adjointe constate que 98% du déficit a été causé par le paiement dans le compte d'opérations d'un montant de 2 392 014 \$ qui a servi, à payer l'infrastructure du remplacement du système de réfrigération dans l'aréna. Le reste du déficit a payé les intérêts;

ATTENDU QU'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ANDRÉ ROY appuyé par RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 434 943 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 434 943 \$ sur une période de 20 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables tel qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-
04-8909

2024-
04-8910

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

9.2 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT # 2024-261

ANDRÉ ROY conseiller, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-261 décrétant une modification au règlement de revitalisation
- dépose le projet du règlement numéro 2024-261 intitulé règlement décrétant une modification aux règlements de revitalisation en vigueur.

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR UNE SURFACEUSE NEUVE

Attendu que la surfaceuse de l'aréna nécessite de sérieuses réparations;

Attendu que la surfaceuse date de l'année 1997;

Attendu que la municipalité désire demander des prix pour une surfaceuse modèle propane.

Il est proposé par DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres via le site internet SEAO pour une surfaceuse neuve.

ADOPTÉE

10.2 - CONTRAT DE SERVICE CIMCO 2024-2025

Attendu que pour la saison 2023-2024, le conseil a été satisfait des services de l'entreprise CIMCO;

Attendu que pour la saison 2024-2025, le conseil désire renouveler le contrat avec l'entreprise CIMCO;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de services avec l'entreprise CIMCO pour le programme d'inspection de nos équipements de réfrigération. Le coût total du contrat est de 8 689,64 \$ pour 1 an. Il est de plus autorisé que Madame Ann-Rose signe pour et au nom de la municipalité d'East Broughton le présent contrat pour une période d'un an.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Attendu que le conseil municipal désire déposer une demande à la députée Isabelle Lecours dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (volets projets particuliers d'amélioration)

Pour ces raisons, il est proposé par DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil demande à la directrice générale d'inscrire la 2^e Rue Est pour ce programme.

ADOPTÉE

11.2 - RÉPARATION D'UN DES TROIS SUPPRESSEURS

Attendu que la municipalité possède trois suppresseurs qui sont assez âgés;

Attendu qu'il y aurait urgence de faire réparer le numéro #3 au coût de 7 476,92 \$ plus taxes.

Il est proposé par JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Gaétan Bolduc et associés inc. et d'envoyer réparer le suppresseur numéro #3 le plus tôt possible.

ADOPTÉE

11.3 - OFFRE D'HYDRO-EXPERTS

Attendu que la municipalité doit à tous les ans produire un bilan de la qualité sur l'eau 2023;

Attendu qu'Hydro-Experts peut produire ce rapport du bilan de la Qualité de l'eau 2023 au coût de 1 011,78 \$

Il est proposé DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité que la municipalité d'East Broughton demande à la firme Hydro-Experts de produire ce rapport.

ADOPTÉ

12 - URBANISME

12.1 - MODIFICATION RÈGLEMENT LOTISSEMENT ET RÈGLEMENT ZONAGE

Attendu que le conseil municipal désire modifier son règlement de lotissement afin de changer la façade avant demandé dans notre règlement;

Attendu que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes touristiques sur le territoire et changer la hauteur de certains bâtiments.

Il est proposé par RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC d'entreprendre le processus nécessaire afin de modifier ces deux règlements.

N° de résolution
ou annotation

2024-
04-8911

2024-
04-8912

2024-
04-8913

2024-
04-8914



N° de résolution
ou annotation

2024-
04-8915

2024-
04-8916

2024-
04-8917

2024-
04-8918

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

13 - INCENDIE

13.1 - CONTRAT DE PRÊT DU CENTRE DE FORMATION (MODULES)

Attendu que le directeur des incendies a reçu une demande afin de louer le centre de formation;

Attendu que la municipalité d'East Broughton serait prête à le louer à un prix abordable;

Attendu que les deux autres municipalités, soient celle de Sacré-Coeur-de-Jésus et celle d'Adstock nous autorise également avant d'accepter de louer.

Il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité des conseillers que nous acceptions de le louer et que le maire et le directeur des incendies soient autorisés à signer les futurs contrats de location.

ADOPTÉE

13.2 - ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER

Suite aux recommandations du chef des pompiers, M. Jean Gagnon, il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à majorité d'engager Monsieur Gabriel Lepage comme nouveau pompier afin de combler les effectifs.

ADOPTÉE

14 - PROJET SPOT

Suite au départ de Madame Caroline Lafontaine, Madame Karma Baron a dû engager deux personnes.

Il est proposé RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité que Madame Chantal Vallée, tenue de livres et achats ainsi que Madame Sylvie Poiré, responsable des activités et achats soient engagés au taux horaire de 20 \$ pour un maximum de 20 heures / semaine.

ADOPTÉ

14.1 - Transfert au Centre d'Entraide le Spot

Étant donné que le projet SPOT aurait dû se terminer le 31 mars 2024;

Étant donné que la MRC prolonge ce programme (la date) va être confirmée prochainement;

Étant donné que tous les argents devaient transférés au Centre d'Entraide le SPOT vers la mi-avril.

Il est proposé JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité que la municipalité va tarder à tout transférer, étant donné que le projet LE SPOT n'est pas encore terminé officiellement.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-
04-8919

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

15 - VARIA

L'inauguration de la caserne d'incendie aura lieu le 25 mai

15.1 - FORMATION EN DÉTECTION FUITES D'EAU

Le directeur des travaux publics demande au conseil de suivre une formation par zoom sur la détection des fuites d'eau au coût de 1 103,76\$.

Il est proposé par RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à s'inscrire à cette formation et tous les frais inhérents seront défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

17 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le 6 mai et il y aura également présentation des états financiers

2024-
04-8920

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

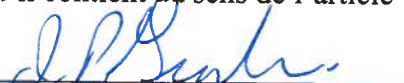
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h 30.

ADOPTÉE


Jean-Paul Grondin
Maire suppléant


Marie-France Faucher
Directrice générale adjointe

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Paul Grondin
Maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-France Faucher, directrice générale adjointe, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.